

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation :

9 octobre 2020

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11

- présents : 10

- votants : 10

L'an deux mil vingt, le 15 octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique GUINEHEUX, Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GENTILHOMME, M. GUINEHEUX, M. GUION, M. MALTAVERNE, M. PHILIPPEAU, M. PINEAU, M. POCHE, Mme TROMEUR

Etai(ent) excusé(es) : M. LARDEUX

Secrétaire de séance : Mme DEGAS

D2020-045 : MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire expose qu'en application des articles L.1414-2 et suivants du CGCT, une commission d'appel d'offre attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens (214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux). Pour une commune de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offre doit être composée comme suit :

- Le Maire
- 3 membres du conseil municipal titulaires
- 3 membres du conseil municipal suppléants

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection des membres.

SONT DÉCLARÉS ÉLUS au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires	Suppléants
GENTILHOMME Rebecca	DEGAS Anne-Laure
POCHÉ Franck	CHOPIN Cécile
MALTAVERNE Fabien	PHILIPPEAU Sébastien

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 19 octobre 2020
GUINEHEUX Dominique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20201015-D2020-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2020

